



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE
SEANCE JEUDI 23 NOVEMBRE 2023**

CONSEILLERS MUNICIPAUX :
EN EXERCICE : 15
PRÉSENTS : 13
Procuration : 1
Absente : 1

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-trois novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Samuel SOULIER, Maire de SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE.

Présents : BALMADIER André, BECHETOILLE Xavier, BRUNET Jean-Marie, CHAMPREDON Éric, CONSTANT Sandrine, DOLADILLE Damien, PAGES Anne, PANTEL BEILLA Emilie, PARENT Philippe, RODIER Sylvain, SOULIER Anne, SOULIER Samuel, TREBUCHON Géraldine.

Présente par procuration : Madame GOEURY Béatrice à Madame PANTEL BEILLA Emilie

Absente : Madame DOMEIZEL Emilie

Secrétaire de séance : Madame CONSTANT Sandrine

**11 - OBJET : CONVENTION AVEC L'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE
« LOZÈRE INGENIERIE » POUR LE PROJET D'AMENAGEMENT DE LA RD 987
GRAND RUE**

Monsieur le Maire présente la convention pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage à passer avec l'Agence technique départementale « Lozère Ingénierie » concernant l'aménagement de la RD987 – Grand Rue.

La prestation confiée est une mission d'Assistance à maîtrise d'Ouvrage (AMO). Elle concerne le projet d'aménagement de la RD987 — Grand Rue à Saint Alban. Les honoraires s'élèvent à 28 900 € HT soit 34 680 € TTC.

Il convient de préciser que les services rendus aux adhérents par Lozère Ingénierie s'inscrivent dans un régime de prestations intégrées dites « in house » et sont exonérées de mise en concurrence.

La mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage comprend :

1 - La phase analyse de la problématique :

- Définition des attentes de la commune
- Rédaction d'une note technique sommaire

2 - La phase assistance au choix du bureau d'études :

- Rédaction du cahier des charges et des documents de la consultation pour le recrutement du maître d'œuvre
- Assistance lors de la consultation
- Assistance dans l'examen des propositions, la rédaction du rapport d'analyse des offres, le choix du prestataire et la passation du marché

3 - La phase déroulement des études :

- Participation aux réunions d'avancement du projet
- Accompagnement administratif et technique

- Assistance et accompagnement dans le recrutement des différents acteurs et intervenants au projet
 - Accompagnement dans le recrutement des entreprises de travaux
- 4 - La phase déroulement des travaux :
- Participation aux réunions de chantier clés, conseil au maître d'ouvrage
 - Accompagnement du maître d'ouvrage dans ses rapports avec la maîtrise d'œuvre jusqu'à livraison des équipements

Ces missions seront effectuées au sein de l'Agence Technique Départementale « Lozère Ingénierie » par un chargé d'opération. Les différents services compétents de Lozère Ingénierie seront associés au bon déroulement de ces missions. Durant toute sa mission, Lozère Ingénierie assure une assistance d'ordre technique et administratif au maître d'ouvrage. Au terme de chacune des phases indiquées ci-dessus, le maître de l'ouvrage peut décider, de sa propre initiative, de ne pas poursuivre l'exécution de la mission. La décision d'arrêter l'exécution de la mission ne donne lieu à aucune indemnité. Elle entraîne la résiliation de la présente convention et le règlement du solde financier correspondant aux prestations réalisées.

La mission confiée à Lozère Ingénierie débute à compter de la date de signature par les deux parties de la convention accompagnée de son annexe financière prévisionnelle valant demande d'intervention signée par le maître d'ouvrage. Elle s'achève à la date d'expiration du délai de garantie de parfait achèvement (pour les opérations avec travaux).

Suite à l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage à passer avec l'Agence technique départementale « Lozère Ingénierie » concernant l'aménagement de la RD987 – Grand Rue.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Le Maire,

Samuel SOULIER

